



DÉPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES  
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté Egalité Fraternité

## VILLE D'ANTIBES

### EXTRAIT

NOMBRE DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL

### du Registre des délibérations du Conseil municipal

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	32	14	3

SEANCE du jeudi 16 février 2017

Le jeudi 16 février 2017 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 09/02/17, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

#### Présents :

M. Jean LEONETTI, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Jacques GENTE, M. Serge AMAR, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. Yves DAHAN, M. André-Luc SEITHER, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAOU, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Martine SAVALLI, Mme Jacqueline DOR, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Henri CHIALVA, M. Marc FOSSOUD, M. Michel GASTALDI, M. Bernard MONIER, M. Gérald LACOSTE, Mme Carine CURTET, Mme Sophie NASICA, M. Bernard DELIQUAIRE, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, Mme Alexia MISSANA, M. Marc GERIOS, M. Louis LO FARO, Mme Michèle MURATORE, Mme Cécile DUMAS

#### Procurations

M. Eric PAUGET à M. Jean LEONETTI  
M. Audouin RAMBAUD à M. Patrice COLOMB  
Mme Anne-Marie DUMONT à Mme Anne-Marie BOUSQUET  
M. Alain CHAUSSARD à M. Henri CHIALVA  
Mme Marguerite BLAZY à Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN  
Mme Cléa PUGNAIRE à M. Patrick DULBECCO  
M. Jacques BARTOLETTI à Mme Alexia MISSANA  
M. Hassan EL JAZOULI à M. Yves DAHAN  
Mme Vanessa LELLOUCHE à M. Jacques GENTE  
M. Mickael URBANI à M. Eric DUPLAY  
M. Matthieu GILLI à Mme Jacqueline BOUFFIER  
Mme Agnès GAILLOT à Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP  
M. Lionel TIVOLI à M. Marc GERIOS  
M. Pierre AUBRY à Mme Michèle MURATORE

**Absents :** Mme Rachel DESBORDES, M. Tanguy CORNEC, Mme Anne CHEVALIER

**OBJET : 16-1 - AVENUE  
MARECHAL DE LATTRE DE TASSIGNY  
- ACQUISITION ONEREUSE D'UNE  
PARCELLE CADASTREE CR 371  
AUPRES DE LA COPROPRIETE « VILLA  
JUAN »**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme  
Pour le Maire

N° Enregistrement :

40847

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le 23 FEV. 2017

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le 23 FEV. 2017

Pour le Maire,



A. CLAVERIE  
Directeur

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

16-1 - AVENUE MARECHAL DE LATTRE DE TASSIGNY - ACQUISITION ONEREUSE D'UNE PARCELLE CADASTREE CR 371 AUPRES DE LA COPROPRIETE « VILLA JUAN »

Commission(s) : URBANISME - ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE - SANTE - MISE EN VALEUR DU PAYSAGE URBAIN  
FINANCES - RESSOURCES - MOYENS GENERAUX - NTIC

Au Plan Local d'Urbanisme, approuvé le 13 mai 2011, modifié les 10 avril 2015 et 25 septembre 2015, des emplacements réservés ont été inscrits pour délimiter des périmètres sur une parcelle ou un ensemble de parcelles destinés à la réalisation de projets routiers, d'équipement, d'espaces verts.

L'Impasse Juan est concernée par un emplacement réservé référencé CO/048 pour son intégration dans la voirie communale et pour la création d'une liaison entre le Boulevard Wilson et l'Avenue Maréchal de Lattre de Tassigny.

Pour permettre la réalisation de ce projet d'ouverture de l'Impasse Juan sur l'avenue de Lattre de Tassigny, il est nécessaire que la Commune acquiert une emprise de 119m<sup>2</sup> environ en nature de passage et de jardinières, appartenant à la copropriété « Villa Juan » sis 21 avenue Maréchal de Lattre de Tassigny et cadastrée CR 371.

Par Assemblée Générale du 21 novembre 2016, la copropriété « Villa Juan » a donné son accord pour la cession à la Ville d'Antibes d'une emprise de 119 m<sup>2</sup> dont la surface exacte sera établie par un géomètre expert, à détacher de la parcelle CR 371, au prix de 8 900 euros, conforme à l'avis de France Domaine en date du 20 octobre 2015 et en dessous du seuil de consultation.

La Commune prendra à sa charge les travaux des futurs aménagements pour un coût total de 27 290 euros.

OUI CET EXPOSÉ  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ  
LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité,

- **ACCEPTE** l'acquisition pour le montant de 8 900 euros d'une parcelle de terrain à détacher de la parcelle CR 371 située 21 avenue Maréchal de Lattre de Tassigny appartenant à la copropriété « VILLA JUAN » d'une superficie de 119 m<sup>2</sup> environ, la surface exacte devra être établie par un géomètre expert ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes y relatifs à intervenir
- **DIT** que les frais afférents à cette acquisition sont inscrits au BP 2017.

Accusé réception Sous-préfecture :  
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
Député des Alpes-Maritimes,

  
Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux."

**Accusé de réception préfecture****Objet de l'acte :**

DCM N.16-1 - AVENUE MARECHAL DE LATTRE DE TASSIGNY - ACQUISITION ONEREUSE D'UNE PARCELLE CADASTREE CR 371 AUPRES DE LA COPROPRIETE &quot; VILLA JUAN &quot; -

**Date de transmission de l'acte :** 23/02/2017

**Date de réception de l'accusé de réception :** 23/02/2017

**Numéro de l'acte :** DCM408-17 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 006-210600045-20170223-DCM408-17-DE

**Date de décision :** 23/02/2017

**Acte transmis par :** Nadya ZENNIR

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 3. Domaine et patrimoine  
3.1. Acquisitions